

Une rentrée très sociale...

Après un second trimestre mené tambour battant en matière économique et sociale, le gouvernement veut maintenir le cap des « réformes structurelles ». Revue des principaux dossiers de la rentrée. La priorité reste le pouvoir d'achat. Le projet de loi en faveur des revenus du travail, qui ouvrira la session extraordinaire à l'Assemblée, porte sur l'intéressement et la participation. L'objectif consiste à doubler les sommes versées chaque année aux salariés et inciter les PME à y recourir davantage. Le texte fixe par ailleurs la revalorisation annuelle du Smic au 1^{er} janvier. Enfin, il contraint les entreprises à une négociation salariale chaque année, sous peine d'un abattement de 10% sur leurs allègements de charge.

Des arbitrages décisifs à Bercy

Pouvoir d'achat toujours, le gouvernement devra tenir ses promesses d'augmenter la prime à la cuve de 150 à 200 euros pour les foyers non imposables et d'instaurer une aide au trajet domicile-travail, une revendication de longue date de la CFDT.

Sur ce point comme sur d'autres, les arbitrages de Bercy seront décisifs. Or les marges budgétaires sont restreintes, ce dont pâtit notamment le revenu de solidarité active, présenté le 3 septembre en Conseil des ministres. C'est dans ce contexte que seront discutés, début octobre, les projets de loi de finances (PLF) et de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Ce dernier devrait acter la taxation sur le chiffre d'affaires des complémentaires santé et la diminution des remboursements des frais de santé. Il intégrera également le « plan emploi senior » qui autorise le cumul emploi-retraite et prévoit une hausse de la surcote et une pénalisation des entreprises délaissant l'emploi des seniors. Autant de mesures censées compenser le passage à 41 annuités pour une retraite à taux plein d'ici 2012.

Des lois et des négociations tous azimuts

Les parlementaires auront donc un programme chargé, puisqu'ils examineront dans le même temps le projet de loi « Patients, santé, territoires » et le « 5^{ème} risque dépendance » pour les personnes âgées ou handicapées. Sans compter les deux textes de loi issus du Grenelle de l'environnement.

Les partenaires sociaux ne seront pas en reste, avec d'importantes négociations : la nouvelle convention d'assurance-chômage 2009-2011, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et la formation professionnelle. Toutes doivent aboutir d'ici la fin de l'année. Enfin, les organisations syndicales attendent le gouvernement de pied ferme sur un certain nombre de dossiers, à commencer par la pénibilité, après le constat d'échec des négociations à la mi-juillet. Sur un terrain plus glissant encore, cinq

organisations syndicales - CFDT, CGT, FO, CFTC et Sud - se réuniront le 2 septembre en vue d'une action contre la transformation de La Poste en société anonyme. Et le 3, les six fédérations syndicales de fonctionnaires envisageront une action sur les salaires et les suppressions de postes. Avec les élections prud'homales du 3 décembre en ligne de mire, l'automne ne sera pas de tout repos.

Le Parlement a fini ses travaux d'été

Modernisation de l'économie, offre raisonnable d'emploi ou remise en cause des 35 heures... plusieurs textes significatifs ont été définitivement adoptés durant l'été.

Si les vacanciers profitent généralement de leurs congés pour se déconnecter du monde professionnel dans lequel ils évoluent, le retour pourrait s'annoncer cette année plus douloureux que prévu. Car durant l'été, le registre législatif français s'est alourdi de plusieurs textes controversés, tous actés lors de la session extraordinaire du Parlement. Avec, en premier lieu, le vote de la réforme des 35 heures. Malgré la censure partielle le 8 août dernier du conseil constitutionnel « réduisant de manière significatives les prétentions gouvernementales sur la remise en cause des 35 heures » le texte définitif touche aux contingents d'heures supplémentaires et augmente de manière significative le seuil maximal de travail pour les salariés au forfait.

Loin de s'en tenir aux salariés, le Parlement s'est également attaqué aux demandeurs d'emploi. La loi « droits et devoirs des chômeurs » instaure entre autres le principe de l'offre raisonnable d'emploi, mesure à peine condamnée par la CFDT qui y voit une stigmatisation des chômeurs, et notamment des plus fragiles.

Dernier gros dossier entériné cet été, la « loi sur la modernisation de l'économie ». Après le « paquet fiscal », ce deuxième texte introduit par le gouvernement est censé favoriser le pouvoir d'achat et la croissance française, en relançant la concurrence dans la grande distribution.

(1) La loi est parue au journal officiel le 21 août, cinq



Le bulletin

Bulletin d'informations de la CFDT du site de Satory

N° 30

SEPTEMBRE 2008

De l'activité en perspective...

Après des congés, toujours trop courts mais bien mérités, nous avons tous repris le chemin du travail. Rien n'avait bougé depuis notre départ, le stylo était sur le bureau à côté de la pile de dossiers qui restent à traiter... En un clic sur l'ordinateur, tout est réapparu. Une messagerie pleine de documents en attente nous rappelle que d'autres ont travaillé pendant que nous avions les doigts de pieds en éventail.

Il faut dire que nous avons attaqué « sur les chapeaux de roues » dès la première semaine, comme si la Direction voulait encore mieux montrer que les temps ont changé et que les temps morts sont d'une autre époque. A Satory nous avons donc eu les CHSCT et les CE pour information sur la mise en oeuvre locale de l'accord sur l'aménagement et l'organisation du temps de travail. Il nous aura fallu attendre, après forte insistance de la CFDT, le matin de ces réunions pour qu'enfin les Directions acceptent de discuter sur ce sujet avec les organisations syndicales et accepter quelques modifications à la marge. Les nouveaux horaires sont donc applicables depuis le 1^{er} septembre.

Pour les négociations centrales il nous reste d'ici fin décembre à terminer celles concernant la mutuelle, le CET, le

droit syndical, le PEE. Pour les autres sujets contenus dans l'ancien accord d'entreprise (déroulement de carrière, grilles salariales, médailles du travail etc.) nous attendons toujours les propositions de la Direction centrale...

Sur le plan national nous aurons également à élire nos représentants dans les conseils des prud'hommes le 3 décembre. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons dans un prochain bulletin.

Vous trouverez en page centrale vos représentants CFDT dans les différentes instances représentatives du site de Satory ainsi que dans l'Inter-CE. Ce sont eux ainsi que les adhérents qui remontent les remarques et propositions des salariés. N'hésitez pas à les contacter pour que vos souhaits et appréciations nous parviennent.

Les points principaux de l'action syndicale pour cette fin d'année au plan national vous sont rappelés en dernière page.

Bonne lecture à toutes et tous.

Jean-Pierre TANGUY
Secrétaire de la CFDT du site de Satory

Ce bulletin est rédigé par Catherine Fréville, Didier Davoine, Alain Charrier, Olivier Gobert, Serge Gaubert et Jean-Pierre Tanguy.

Siège

Satory Ouest



**Commission
Enfance**

**Commission
Hygiène
Sécurité et
Conditions de
Travail**



**Commission
Sociale**

**Commission
Animation
Temps Libre**

**Commission
Egalité
Professionnelle**



**Comité
d'Entreprise**

**Délégués du
Personnel**



**Délégués du
Personnel**

**Commission
Hygiène
Sécurité et
Conditions de
Travail**



**Commission
Egalité
Professionnelle**



**Commission
Logement**



**Comité
d'Entreprise**



**Commission
Formation**



**Commission
Culturelle**

